

CONCLUSIONS

Objectif de L'audit

Eurotoll France SAS exploite l'activité « Redevances Concessionnaires », remplaçant Eurotoll SAS dans l'ensemble des autorisations et certifications nécessaires pour exploiter le service de télépéage et dans l'ensemble des contrats conclus entre Eurotoll et (i) les concessionnaires français d'autoroutes, les percepteurs de péage de systèmes de télépéage des autres pays de l'Union Européenne (notamment, en Belgique et en Autriche), (ii) les exploitants français de tunnels et parkings et (iii) les fournisseurs d'OBU.

« Eurotoll France SAS est un prestataire du service européen de télépéage, activité réglementée par la « DIRECTIVE (UE) 2019/520 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 mars 2019 concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier et facilitant l'échange transfrontière d'informations relatives au défaut de paiement des redevances routières dans l'Union" (" La Directive"). En application de l'article 4 e) de la Directive, Eurotoll France est tenue d'établir et de maintenir un plan de gestion globale des risques et de prendre toutes les dispositions pour maîtriser les risques identifiés. L'objet du présent audit est de s'assurer que EUROTOLL FRANCE SAS satisfait les exigences de la Directive ci-dessus citée.

Le plan de gestion des risques doit être audité tous les 2 ans par un organisme indépendant.

L'objet du présent audit est de s'assurer que EUROTOLL FRANCE SAS satisfait les exigences de la Directive ci dessus citée.

Conclusion d'ordre général :

L'analyse des risques est établie.

L'approche des risques potentiel pouvant peser sur l'organisme a été organisée par Processus.

6 processus ont été recensés ils ont trait au management, à la production des services aux achats , aux ressources humaines, à la gestion des services informatiques et au management de la qualité.

Chacun des risques est évalué selon une matrice de criticité prenant en compte la vraisemblance du risque et sa gravité/impact sur la capacité de l'entreprise à maintenir sa capacité organisationnelle.

Le résultat de cette évaluation permet de définir, en fonction des dispositions mises en place pour la maîtrise, si chacun des types de risque est maîtrisé ou nécessite une action particulière supplémentaire.

10 familles de risques ont été identifiées et 39 types de risques ont été adressés à ces 10 familles.

Ces différents types de risques prennent notamment en compte le risque financier, humain, le risque de qualité de service, le risque lié aux fournisseurs et prestataires, et la continuité d'activité liée notamment au fonctionnement des systèmes informatiques.

La présente évaluation a permis de constater la complétude des risques passés en revue et la pertinence de l'analyse en regard de ces risques recensés.

La confrontation de l'analyse des risques vis à vis des données issues de l'audit interne, le reporting des pilotes de processus des actions menées et la revue, a minima annuelle, permet de s'assurer de la constante adéquation de l'analyse des risques.

Le suivi des actions décidées garantit le processus d'amélioration continue ;

La présente évaluation a permis d'évaluer l'approche de la maîtrise des risques d'Eurotoll France SAS ainsi que les actions mises en place et permet de conclure en l'état des éléments présentés que celle-ci s'avère satisfaisante.

Le détail de l'évaluation est résumé ci-après.

M	m	Obs.
0	0	2

1- Plan global d'analyse des risques		M	m	Obs.
		0	0	1
<p>Le plan de gestion des risques répertorie l'ensemble des risques auxquels la Société pourrait être exposée. Il procède selon la méthode classique d'analyse des risques. En résumant, par processus et par famille de risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuité de service • Convention d'assistance • Défaillance d'un sous-traitant stratégique • Difficultés économiques de l'entreprise • Filialisation • Gestion des RH : disponibilité, qualité, ambiance • Gestion SMQ • qualité de service • Qualité de service Clients • Risques juridiques. 				
Ecart Constaté		Aucun		
Observation 1	<p>L'analyse de risques ne fait pas référence aux dispositions prises par Eurotoll France pour gérer une crise dont les risques qui seraient à son origine n'auraient initialement pas été pris en compte dans l'analyse de risque. Cela a été le cas notamment de la crise COVID parfaitement gérée par EUROTOLL en son temps. Il s'agit donc d'un complément documentaire visant à introduire la notion de comité de crise.</p>			

2- Continuité de service / Préservation des données et Protection vis-à-vis d'agressions envers le Système Informatique		M	m	Obs.
		0	0	1
<p>Les risques relatifs à une indisponibilité du SI, d'éventuels piratages, de pertes de données ou de panne de machine ont été pris en charge et gérés de façon satisfaisante. Les lignes télécoms sont doublées, la politique de sauvegarde des les données d'EUROTOLL France est établie. Le risque d'apparition de bugs logiciel a aussi été pris en compte. Des tests à l'occasion de plans de reprise d'activité sont prévus.;</p>				
Ecart Constaté				
Observation 2	<p>Processus S2 Gestion des systèmes d'information Un programme des Plans de Reprise d'Activités (PRA) prédéfinissant par prestataire ou par système la fréquence de réalisation de chaque PRA clarifierait le pilotage de cette activité. Ainsi le dernier PRA du prestataire stratégique dont il est annoncé que la fréquence est biennale a été réalisé en février 2021. Soit un retard de 2 mois / date prévisionnelle. Ce dépassement qui n'est pas encore une situation de NC montre qu'il y a cependant un risque de dérive qui pourrait aboutir à une situation de NC.</p>			

3- Risque lié aux Sous-traitants stratégiques	M	m	Obs.
	0	0	0
<p>Les sous-traitants stratégiques ont été identifiés. La plupart des fournisseurs critiques sont des SS2I. Ce point est donc fortement lié au point précédent.</p> <p>En complément cette classe de risque aborde la problématique de la trop forte dépendance vis à vis d'un prestataire dominant. Ceux ci font l'objet d'une surveillance adaptée.</p>			
Ecart Constatés		Aucun	
4- Risque financier	M	m	Obs.
	0	0	0
<p>Le risque de trésorerie fait l'objet d'une surveillance quotidienne. La structure est adossée à sa maison mère lui ayant ouvert une ligne de crédit de 10M€</p>			
Ecart Constatés		Aucun	
5- Risque Client	M	m	Obs.
	0	0	0
<p>Le risque Client fait partie du plan de gestion des risques EURO TOLL France. Les indicateurs permettant de le surveiller et d'agir pour maîtriser ce risque sont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des impayés • Les réclamations 			
Ecart Constatés		Aucun	
6- Risque RH	M	m	Obs.
	0	0	0
<p>Différents aspects du risque lié aux ressources humaines ont été pris en compte dans l'analyse des risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité pour les salariés d'avoir accès au site. • Transmissions du savoir en cas de départ • Climat social • Suppléance • Maintien et développement des Compétences <p>Identification des risques pertinente</p>			
Ecart Constatés		Aucun	
7- Risque lié au management du système	M	m	Obs.
	0	0	0
<p>Différents aspects du management du système pouvant contribuer à une discontinuité d'activité ont été passés en revue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Performance des audits internes • Capacité à engager des actions correctives. • Gestion des documents et enregistrements. <p>Dispositions satisfaisantes</p>			
Ecart Constatés		Aucun	